

## ANNEXE 3

### Salariés

#### **Documents à présenter lors de l'inscription**

- Dernière fiche salaire mensuelle des parents,
- « Formulaire de renseignements pour le calcul de pension » remis par l'institution,
- Attestation de l'employeur du taux de travail, si celui-ci n'est pas indiqué sur la fiche salaire,
- En cas de salaire variable, une moyenne des 3 derniers salaires sera effectuée et annualisée.
- Les personnes versant ou recevant une pension alimentaire devront présenter une copie du jugement attestant du montant de la pension versée ou reçue ainsi que de la date d'application.
- Les personnes célibataires, séparées ou divorcées ne percevant aucune pension alimentaire, devront remplir le formulaire « Attestation sur l'honneur ».
- Copie de la carte Gigogne (à partir de 3 enfants) afin de bénéficier d'une réduction de CHF 10'000.- sur le revenu total,
- L'institution se réserve le droit de demander tout document supplémentaire afin de lui faciliter l'établissement du prix de pension.

#### **Documents à présenter en début de chaque année civile**

- Certificat de salaire annuel pour le calcul de la pension définitive ;
- Fiche salaire mensuelle des parents (janvier ou février) ;
- Formulaire de renseignements (fourni par la crèche) ;
- Attestation de l'employeur du taux d'activité si pas indiqué sur fiche salaire.

Si les revenus nets sont au-dessus du maximum (CHF 160'000.-), il est uniquement demandé les attestations de l'employeur du taux d'activité.

### Indépendants

#### **Documents à présenter lors de l'inscription**

- Dernier bilan et compte de résultat
- Dernière déclaration fiscale attestant des revenus de l'année précédente certifié conforme par l'Administration fiscale cantonale.
- Dernier bordereau fiscal.
- Attestation justifiant le taux d'activité.
- L'institution se réserve le droit de demander tout document supplémentaire afin de lui faciliter l'établissement du prix de pension.

#### **Documents à présenter chaque année**

- Bilan et compte de résultat
- Déclaration fiscale de l'année précédente.
- Attestation justifiant le taux d'activité.